



2026



RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT SUISSE DE LA MONTAGNE BOECOURT LA CAQUERELLE – SWISS MOTO : N° 053

TABLE DES MATIERES

1. ÉVÉNEMENT :	2
2. ORGANISATION:	2
3. CIRCUIT / EMBLEMEMENT :	2
4. CONDITIONS GÉNÉRALES :	2
5. OFFICIELS :	3
6. CATÉGORIES ET CLASSES :	3
7. ENTRÉE, FRAIS D'INSCRIPTION :	4
8. Paddock :	5
9. CONTRÔLE ADMINISTRATIF :	5
10. CONTRÔLE TECHNIQUE :	6
11. BRIEFING.....	7
12. ESSAIS :	7
13. COURSE :	7
14. PROCÉDURE DE DÉPART :	7
15. PARCOURS.....	8
16. DISCIPLINE DES PILOTES :	8
17. ANNONCE DES RÉSULTATS :	8
18. PRIX :	8
19. PROTÊT :	8
20. CARBURANT :	8
21. ASSURANCE :	9
22. DÉCHARGE :	9
23. RENONCIATION À TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITÉS SPORTIVES :	9

1. ÉVÉNEMENT :

Le Boécourt Moto Racing Team organise, les 4 et 5 juillet 2026, la course de côte Boécourt La Caquerelle. Cette manifestation compte pour les championnats suivants :

- Championnat suisse de la montagne Swiss Moto 2026
- Championnat suisse Vintage FHRM/ Swiss Moto 2026
- Swiss Moto Legend Trophy (SMLT) 2026
- Swiss Side Car Legend Trophy (SSCLT) 2026

2. ORGANISATION:

Boécourt Moto Racing Team

Rue du Chételon 10

2854 Bassecourt

Konto : CH90 8080 8001 3383 3609 9

IID (NCB): 80808

BIC SWIFT: RAIFCH22

Pour toutes demandes :

info-course@bmrt.ch / + 41 79 711 55 34

3. CIRCUIT / EMPLACEMENT :

Lieu de la manifestation : Route de la Caquerelle 2856 Boécourt

GPS : [47.3417, 7.2583](#)

La course se déroule sur la route de la Caquerelle reliant Boécourt à La Caquerelle avec une distance de 3000 m.

La route est fermée à la circulation publique durant les essais officiels et courses.

Samedi : route fermée de 07h00 à 20h00 / Dimanche : de 06h00 à 20h00

4. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Les courses auront lieu selon règlement et règles nationales de Swiss Moto. Ce règlement et les bulletins sont consultables sur :

www.swissmoto.org/fr/sports-licences/course-de-cote/rglements

5. OFFICIELS :

FMNR - Membre du Jury :	Roland Genoud	(+41 79 350 49 60)
Président d'organisation :	Raphaël Chèvre	(+41 78 628 78 08)
Directeur de course :	Damien Schaffter	(+41 79 266 03 56)
Adjoint directeur de course :	François Pose	(+41 79 334 37 63)
Secrétaire de l'événement :	Joanna Chételat	(+41 79 711 55 34)
Chef Commissaires techniques :	Pascal Montavon	(+41 79 247 52 61)
Chef de chronométrage :	Dominique Sierro	

Lieu / Salle du jury lors de l'événement : près de la ligne de départ

6. CATÉGORIES ET CLASSES :

Championnat suisse de la montagne Swiss moto :

1. Open
2. Catégorie 300ccm, à partir de 16 ans
de 125cc à 499cc (2 cylindres 4T)
de 250cc à 300cc (mono cyl. 4T)
3. Supersport
4. Superbike

Championnat suisse Vintage FHRM / FMS :

1. Vétéran (<= 1950)
2. Classique (1951 - 1969)
3. Post Classique (1970 - 1984)
4. Sidecar (<= 1984)

Swiss Moto Legend Trophy – Swiss Side Car Legend Trophy (SMLT-SSCLT):

1. SMLT (1977 -1999)
2. SSCLT (1964-2022)

Autres hors championnat :

1. Vétérans Solo Open ¹
2. Promotion de 300 – 600 cc 1
3. Promotion de 601 – 1200 cc 1
4. Womens Cup toutes catégories (réservé aux femmes)

L'organisateur se réserve le droit de combiner certaines catégories lors de sa procédure de départ, en fonction des capacités/puissance moteurs.

¹ Ces catégories ne sont pas garanties par l'organisateur et dépendent du nombre d'intéressés (minimum 6 participants). Dans tous les cas, ces catégories ne peuvent pas prétendre à un prix monétaire.

7. ENTRÉE, FRAIS D'INSCRIPTION :

Le nombre minimum de coureurs est de 140, le nombre maximum 170.

Après inscription sur notre site internet, une confirmation vous sera envoyée par courriel avec votre numéro de départ et la confirmation de la manifestation.

L'âge minimum pour les participants est de 18 ans, 16 ans pour catégorie ≤ 300 cc.

L'inscription doit uniquement être faite sur notre site <http://motoclub-boecourt.ch>

Le délai d'inscription est fixé au **31 mai 2026 + 5 jours** (30 jours avant la manifestation).
Aucune dérogation ne sera faite après cette date.

Frais d'inscription :

Prix 2026 pour toutes Catégories : 240.00.- CHF ou 260.00 €
(4 manches essai + 4 manches course = 8 montées)

Le règlement de tous les frais d'inscription doit être payé par virement bancaire.
Les coordonnées bancaires sont fournies au point 2 de ce document.

Un formulaire à signer vous sera remis au contrôle administratif.

Les pilotes étrangers doivent détenir une licence appropriée, une autorisation de sortie/départ de leur FMN, une assurance accident et de rapatriement en conformité avec le code sportif.

Une preuve de paiement doit être présentée lors de la vérification administrative.

Les droits d'engagement seront remboursés, dans le mois qui suit l'épreuve, dans la mesure où le concurrent prévient l'organisateur de son forfait au plus tard 72 heures avant l'ouverture des vérifications administratives. Le montant de 30 € (30.- Frs) sera déduit pour les frais administratifs.

Après l'ouverture des vérifications administratives, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Chaque moto ne peut être présentée qu'une seule fois et doit concourir dans sa catégorie et sa classe en fonction de sa capacité motrice. Chaque concurrent est autorisé à se présenter une seule fois par catégorie et est également autorisé à s'inscrire à un maximum de deux catégories.

Le numéro de départ peut être **choisi** et vous sera **confirmé ou donné** lors de l'inscription, en suivant les règles suivantes dans l'ordre :

Le numéro de départ doit être unique pour l'événement. Il doit être lisible et visible.
Aucun autocollant de numéro de départ ne sera fourni par l'organisateur.

01 - 99	Vétérans Solo Open
100 - 150	Catégorie 300ccm
150 - 199	Womens Cup(femmes)
200 - 299	Open
300 - 399	Supersport
400 - 499	Superbike
500 - 699	FHRM / FMS Vintage
700 - 799	Promo 300-600ccm & 601-1200 ccm
800 - 899	Swiss Side Car Legend Trophy (SSCLT)
900 - 999	Swiss Moto Legend Trophy (SMLT)

8. PADDOCK :

Pas d'accès possible avant le **vendredi matin à 08:00.**

Les emplacements sont donnés sous la supervision de l'organisateur et vous devez suivre leurs injonctions.

La pollution sonore (générateur, etc.) est interdite à partir de 22:00.

Tout coureur est responsable du recyclage de ses déchets (par exemple l'huile, pneus, matériaux utilisés, papier, carton, etc.). Il est strictement interdit de répandre de l'essence, de l'huile, du liquide de refroidissement, ou de laisser des déchets sur le sol.
Un tapis de sol est obligatoire lors de l'entretien ou réparation de la machine.

9. CONTRÔLE ADMINISTRATIF :

Le contrôle administratif a lieu **près de la ligne de départ, à l'horaire suivant :**

- **Vendredi 16:00 à 21:00**
- Samedi 06:30 à 07:30 (uniquement sur demande)

Le contrôle du samedi est réservé pour les pilotes qui :

- fournissent une raison valable (force-majeur)
- s'annoncent au minimum 72h à l'avance

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout pilote sans justification valable.

Les pilotes y recevront éventuellement des annonces ou informations.

Les éléments suivants doivent être présentés :

- Licence valide
- Certification de paiement de la finance d'inscription
- Autre document nécessaire à la participation d'un championnat (voir ci-dessous)

Pilotes du championnat suisse de la montagne + SMLT & SSCLT :

Le formulaire officiel d'engagement au championnat suisse de la montagne ainsi que pour le SMLT et le SSCLT doit être signé et remis à la vérification administrative.

Pilotes suisses avec une licence Swiss Moto 1 manifestation :

Cette licence peut être obtenue sur place auprès du CS Swiss Moto. Un permis de conduire valide, correspondant à la machine, est nécessaire à l'obtention d'une licence 1 manifestation Swiss Moto. Cette licence ne donne pas droit aux points des championnats Swiss Moto, sauf pour le SMLT et le SSCLT.

En règle générale :

Les pilotes avec une licence annuelle doivent avoir une autorisation de participer écrite de leur FMN. Le titulaire d'une licence nationale peut obtenir cette autorisation de départ auprès de sa fédération.

10. CONTRÔLE TECHNIQUE :

Le contrôle technique se tient à proximité de la ligne de départ au même horaire que le contrôle administratif. **Les pilotes doivent d'abord se présenter au contrôle administratif, puis au contrôle technique, et finalement au contrôle de bruit.**

Chaque coureur ou son représentant doit être présent aux vérifications techniques. Il est responsable d'être présent dans les temps.

Le niveau de bruit maximal est de **102 dB /A** pour toutes les classes.

Les caméras sur les casques sont strictement interdites. **Les caméras embarquées sont tolérées, mais doivent être sécurisées** avec un câble ou un lien solide et doivent être vérifiés par le commissaire technique.

Après les vérifications techniques, les véhicules seront marqués, le bordereau de vérification sera conservé par le commissaire technique. Aucune machine n'est autorisée sur la piste sans avoir passé les vérifications techniques.

11. BRIEFING

Briefing obligatoire le samedi à 08:15 près de la ligne de départ.

12. ESSAIS :

Les pilotes seront appelés par **groupe** sur la fréquence radio **FM communiquée**. Avec un temps **limite d'entrée** dans la grille de départ.

Samedi et dimanche : de 08:30/45 à 12:00 (toutes les catégories).

Rouler sur la piste en dehors des heures d'essai ou de course avec une machine de course est strictement interdit.

Chaque coureur doit participer à au moins **2 séances d'essais chronométrés**.

Pour les essais, l'ordre de départ sera donné par catégorie et dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les catégories.

13. COURSE :

Les pilotes seront appelés par **groupe** sur la fréquence radio communiquée. Avec un temps **limite d'entrée** dans la grille de départ.

Samedi et dimanche : de 13:00 à 17:00

Pour la course, l'ordre de départ sera dans l'ordre **croissant** des numéros, comme les essais, pour toutes les catégories.

L'événement sera organisé en **2 manches courses** par jour pour toutes les catégories.

14. PROCÉDURE DE DÉPART :

La ligne de départ est marquée par une ligne blanche sur la route. La deuxième ligne délimite la distance maximale d'un faux départ. Un seul faux départ est toléré par montée.

Les départs individuels seront effectués dans des intervalles de temps de minimum 15 secondes, durant lequel une lumière rouge est allumée.

Le signal de départ sera donné par une lumière verte. Le coureur dispose de 5 secondes pour démarrer, après quoi la lumière repasse au rouge pour une nouvelle procédure de départ.

15. PARCOURS

Chicane : Sur le tracé, il y a 3 chicanes identiques : celles-ci seront matérialisées par des plots en plastique lestés d'eau.

Elles seront marquées au sol par de la peinture.

Le non-respect de la chicane entraîne l'**annulation de la montée** et le déplacement des plots entraînera une pénalité de deux secondes par chicane en essais et en course.

16. DISCIPLINE DES PILOTES :

Il est obligatoire de redescendre derrière le véhicule de direction, le casque sur la tête attaché et à vitesse réduite. Les commissaires de piste vous surveilleront à la descente et rapporteront les infractions à la direction de course, qui peut vous exclure de la prochaine manche.

Il est strictement interdit de rouler dans le sens inverse de la course, sauf sur injonction expresse du directeur de course ou d'un commissaire de piste. Les contrevenants seront immédiatement exclus de l'épreuve et feront l'objet de nouvelles sanctions par le jury.

Tout coureur peut être soumis à un test antidopage, selon les règles Swiss Moto et l'Association olympique suisse.

La consommation d'alcool ou de stupéfiants est interdite pour les pilotes/passagers. Des contrôles peuvent être effectués à tout moment au cours de la période de l'événement tel que défini dans le « Code Médical ».

17. ANNONCE DES RÉSULTATS :

Les résultats seront affichés à la fin des essais chronométrés et après la fin de chaque session de course **sur le tableau d'affichage officiel et en direct sur la page internet <https://live.vs-timing.ch>**

18. PRIX :

Aucun prix monétaire n'est garanti.

La remise des prix aura lieu le dimanche, environ 1h-1h30 après la dernière montée, devant la cantine du départ.

Dans chaque catégorie, les 3 premiers pilotes reçoivent un trophée.

19. PROTÊT :

Chaque réclamation doit être présentée au directeur de course ou au Commissaire Sportif Swiss moto. La caution est de 100.-- Frs.

20. CARBURANT :

Il n'y a pas de carburant fourni par l'organisateur dans le paddock.

Il est recommandé de remplir les réservoirs d'une mousse de type Explosafe **selon les règlements techniques des catégories.**

21. ASSURANCE :

L'organisateur décline toute responsabilité pour les dommages occasionnés à une machine, à ses accessoires et pièces, par un accident, un incendie ou d'autres cas, conformément à l'art. du Code Sportif.

22. DÉCHARGE :

En signant le formulaire d'inscription, les concurrents et les pilotes déclarent accepter la courante décharge de responsabilité. L'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course, ainsi que d'adopter un autre règlement. Toute modification de ce Règlement Particulier et/ou calendrier doivent être approuvés par le Commissaire Sportifs et sera officiellement annoncée. L'organisateur sera démis de ses obligations en cas de force majeure.

23. RENONCIATION À TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITÉS SPORTIVES :

Outre les exigences du Code Sportif, les coureurs et passagers, en participant, renoncent à tous droits de recours contre l'organisateur, ses représentants ou agents, par voie d'arbitrage ou devant un tribunal, ou de toute autre manière non prévue par le Code Sportif, pour tous dommages pour lesquels ils pourraient être tenus, à la suite de tous les actes ou omissions de la part de l'organisateur, de ses fonctionnaires, représentants ou mandataires, dans l'application de ces règlements, ayant contribué ou découlant de leurs actions.

Commissaire Sportif Swiss moto
Swiss moto Steward
Roland Genoud



Directeur de course
Race Director



Date / Dated : **18.03.2026** / Approuvé par Swiss Moto :

